Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_179-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_179

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie communautaire d'eau potable

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, René DIES, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_179-DE

Il est rappelé aux Membres de l'Assemblée délibérante que, par délibération n°C_2019_179 du 12 décembre 2019, le Conseil d'agglomération a approuvé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière, en vue de l'exploitation du service d'alimentation en eau potable, compétence désormais dévolue à la Communauté d'agglomération depuis le 1er janvier 2020.

Cette régie est dotée de la seule autonomie financière, en application des articles L.1412-1 et L. 2221-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil d'agglomération a également approuvé les statuts de ladite régie, tels que joints à la présente délibération, et désigné les membres appelés à siéger en qualité de membres du Conseil d'exploitation.

Conformément à l'article 5.1 des statuts de la régie, 17 membres composent cette instance :

- 13 membres issus du Conseil d'agglomération, représentant les 13 communes exploités en régie,
- 4 membres n'appartenant pas au Conseil d'agglomération.

Le renouvellement des instances municipales et communautaires entraîne le renouvellement des membres du Conseil d'exploitation de la régie d'eau potable.

Ainsi, il convient de désigner les membres du Conseil d'exploitation de la régie d'eau potable.

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (Cf. article L.2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la Commission Eau et assainissement réunie le 2 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- désigner les membres appelés à siéger en qualité de membres du Conseil d'exploitation de la régie d'eau potable,
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Pour la commune de Bargeme : M. Jacques Gérard
- Pour la commune de Bargemon : Mme Nadine Decarlis
- Pour la commune de Comps-sur-Artuby : M. Alain Barale
- Pour la commune de Figanières : M. Bernard Chilini
- Pour la commune de la Bastide : M. Claude Marin
- Pour la commune de la Motte : Mme Valérie Marcy
- Pour la commune de la Roque-Esclapon : Mme Nathalie Pérez Leroux
- Pour la commune des Arcs-sur-Argens : Mme Nathalie Gonzales
- Pour la commune de Lorgues : M. Claude Alemagna
- Pour la commune de Montferrat : M. Raymond Gras
- Pour la commune de St Antonin du Var : M. Serge Baldecchi
- Pour la commune de Taradeau : M. Albert David
- Pour la commune de Vidauban : M. Claude Pianetti

A l'issue du vote, les 13 membres du Conseil d'agglomération sont élus comme suit : 63 voix pour.

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_179-DE

Sont donc membres du Conseil d'agglomération désignés au sein du Conseil d'exploitation de la régie communautaire d'eau potable :

- Pour la commune de Bargeme : M. Jacques Gérard
- Pour la commune de Bargemon : Mme Nadine Decarlis
- Pour la commune de Comps-sur-Artuby : M. Alain Barale
- Pour la commune de Figanières : M. Bernard Chilini
- Pour la commune de la Bastide : M. Claude Marin
- Pour la commune de la Motte : Mme Valérie Marcy
- Pour la commune de la Roque-Esclapon : Mme Nathalie Pérez Leroux
- Pour la commune des Arcs-sur-Argens : Mme Nathalie Gonzales
- Pour la commune de Lorgues : M. Claude Alemagna
- Pour la commune de Montferrat : M. Raymond Gras
- Pour la commune de St Antonin du Var : M. Serge Baldecchi
- Pour la commune de Taradeau : M. Albert David
- Pour la commune de Vidauban : M. Claude Pianetti

Pour les membres extérieurs, il est proposé de reconduire les anciens membres avec :

- 1 représentant de l'association UFC « que Choisir ? »
- 1 représentant de l'association Cad'eau
- 1 représentant du Conseil de développement
- 1 représentant de la chambre de commerce et d'industrie du Var »

A l'issue du vote, les 4 membres extérieurs sont élus comme suit : 63 voix pour.

Sont donc membres extérieurs désignés au sein du Conseil d'exploitation de la régie communautaire d'eau potable :

- 1 représentant de l'association UFC « que Choisir ? »
- 1 représentant de l'association Cad'eau
- 1 représentant du Conseil de développement
- 1 représentant de la chambre de commerce et d'industrie du Var »

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 25/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.